

avait suggéré naguère de donner un siège dans la Chambre des lords au cardinal Manning. Seulement avant de prendre une résolution, il voulait savoir comment le peuple anglais prendrait la chose : c'est pourquoi on avait laissé le projet s'ébruiter. Eh bien ! il est constant que la tolérance n'a pas encore fait assez de progrès en Angleterre pour qu'on puisse appeler dans le sein de la première assemblée du Royaume-Uni un représentant des 10 000 millions de catholiques répandus dans l'empire britannique.

C'est surtout parmi les dissidents (protestants n'appartenant pas à l'Eglise officielle) que ce projet qu'on prêtait au duc de Norfolk a rencontré une opposition des plus vives. Un de ces "non conformistes", le chef de la secte des *congregationalistes*, le Dr Parker, pour l'appeler par son nom, a cru devoir prêcher dans son temple contre l'élévation du Cardinal à la pairie. Nous ne voudrions pas exagérer l'importance du docteur, toutefois il suffit d'un fêtu de paille pour indiquer de quel côté le vent souffle, et l'élucubration de M. Parker est un symptôme que l'opinion des dissidents, avec lesquels le gouvernement est obligé de compter, serait contraire à un acte gracieux de justice et de tolérance s'il devait profiter à un prince de l'Eglise romaine.

Il est probable que le parti ultraprotestant de l'établissement anglican y serait également opposé. En présence de cette attitude, lord Salisbury a cru devoir répondre avec une certaine ostentation à un *gentleman* de Manchester, qui lui avait écrit pour lui demander s'il était vrai qu'il fût question d'élever le cardinal Vaughan à la pairie, que "cette rumeur ne reposait sur aucun fondement."

MANDEMENT DE Mgr GRAVEL

Nous avons fait erreur, la semaine dernière, en mettant Mgr Gravel au nombre des prélats qui ont promulgué le mandement de Mgr Bégin en même temps que l'Encyclique de Léon XIII. Mgr l'évêque de Nicolet, en portant la lettre du Souverain Pontife à la connaissance des fidèles de son diocèse, l'a accompagnée d'un mandement spécial que nous sommes heureux de reproduire. Le voici :

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous venons avec un indicible bonheur, porter à votre connaissance la parole du Vicaire de Jésus-Christ, adressée aux Evêques et au peuple canadien tout entier, sur la question des écoles du Manitoba. Héritier des prérogatives de S. Pierre comme il en est le successeur, Notre Saint-Père le Pape a reçu la mission de gouverner les pasteurs et les fidèles, et de leur dispenser les trésors de la doctrine. Il est pasteur Suprême et docteur infailible. C'est en cette double qualité qu'il nous adresse la parole dans une Lettre qui restera aux Annales de notre histoire comme le Document le plus important et le plus vénérable qu'elles contiennent.

Mais pourquoi Notre Saint-Père le Pape envoie-t-il cette lettre ? Dans le seul but de venir au secours des pauvres catholiques du Manitoba. Il voudrait à cette fin amener doucement les chefs politiques à s'entendre avec les Evêques pour accorder aux catholiques du Manitoba une condition scolaire

meilleure que celle qui leur a été faite par le Règlement actuel.

Voilà un point capital à saisir pour comprendre la Lettre du Saint-Père dans son véritable esprit.

Donc en entendant lire ce vénérable Document Apostolique, ne cessez pas de vous demander : Pourquoi Notre Saint-Père le Pape nous écrit-il cette Lettre ? Et à mesure que vous en entendrez la lecture, vous resterez de plus en plus convaincus que tout ce qu'il y dit a pour but de démontrer à la nation canadienne entière que les catholiques du Manitoba n'ont pas les écoles qu'il leur faut et qu'ils ont droit d'avoir, et d'induire les Chefs politiques à travailler de concert avec les Evêques pour améliorer leur lamentable condition, et s'efforcer d'arriver à la restauration complète de leurs droits. Cette lettre est un appel paternel et fort à la foi, à l'esprit de justice et d'ordre du peuple Canadien, en faveur des catholiques du Manitoba, qui n'ont pas ce qui leur est dû.

Vous subirez, Nos Très Chers Frères, — votre esprit de foi nous en est un sûr garant — la religieuse et puissante influence de la parole du Vicaire de Jésus-Christ, et consentirez volontiers à trois choses en vue d'assurer l'effet que Notre Saint-Père le Pape s'est proposé en nous parlant.

1o.—Unissons-nous pour créer une opinion favorable à la restauration des droits des catholiques manitobains, et exerçons chacun dans notre humble sphère une respectueuse, calme, mais vigoureuse pression sur les hommes que la Providence a fait arriver au pouvoir, pour les amener à réaliser la pensée de Notre Saint Père le Pape, et leur rendre cette grande œuvre de justice plus facile d'exécution. Chacun de vous doit avoir pour motto : "AVEC LE PAPE, POUR LES CATHOLIQUES DU MANITOBA."

2o.—Ne négligeons pas la prière. Elle est toujours l'arme la plus puissante pour faire triompher les grandes causes. Demandons avec caudeur et simplicité au Bon Dieu qu'il ne permette pas que la parole de son Vicaire en terre, parole adressée au peuple Canadien, reste sans son effet propre. Pour cela, nous exhortons chaque fidèle à faire, d'ici à la fin de Mars, une communion pour cette fin. Vos curés se feront un devoir de vous rappeler souvent qu'il vous a été demandé une communion pour que la parole du Saint-Père obtienne son effet. Ce sera aussi une des intentions du mois de S. Joseph.

3o.—Joignons les bonnes œuvres à la prière. "L'aumône uni à la prière est très puissante." La bonne œuvre qui se présente ici, tout naturellement, c'est celle du "Denier du Manitoba" que le Pape a bénie, qu'il a enrichie d'indulgences et que nous recommandons à votre religion et à votre charité, en attendant les jours meilleurs que nous espérons pour les catholiques du Manitoba.

Par ces moyens, nous obtiendrons, je l'espère, de la bonté Divine que le peuple Canadien ne se charge pas du crime de rendre de nul effet la parole du vicaire de Jésus-Christ.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône le premier Dimanche après sa réception, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Nicolet, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre seing de notre assistant-secrétaire, ce 13 janvier 1898.

† ELPHEGE Ev. de Nicolet.

Par Monseigneur,

F. A. SAINT GERMAIN, Ptre,
A. 18. - Sec.

LETTRE DE M. LE SÉNATEUR BERNIER

Voici la deuxième lettre de M. le sénateur Bernier dont nous avons signalé la réception dans notre dernier numéro :

A monsieur le directeur

de la *Vérité*,

Monsieur,

J'avais écrit, avec l'intention de vous en demander la publication, une réplique à votre réponse à ma lettre. A travers les rectifications et l'argumentation, des accents éclataient, que vous auriez pu, cette fois avec raison, trouver désobligeants, et il s'était glissé quelques traits, auxquels votre article se prêtait singulièrement.

Sur ces entrefaites, l'Encyclique a été publiée. Cette parole auguste nous recommande la paix et l'union. Je brûle donc mon manuscrit, estimant qu'en face des graves obligations qui nous sont imposées, ce sacrifice devient une nécessité.

Je vous demande seulement la faveur d'insérer dans votre journal les constatations suivantes, qui seront à la fois un acte de justice et reconnaissance à l'égard des hommes dont nous avons éprouvé la droite et sincère amitié, et une réponse à l'accusation de partisanerie outrée portée contre nous tous, accusation qui se dégage de l'ensemble de votre article.

Je puis affirmer que depuis que la question scolaire est entrée dans l'arène fédérale, il n'y a pas eu un seul instant où, du côté conservateur, les Canadiens français, catholiques, occupant un siège au parlement, soit au sénat soit aux communes, n'aient été sincèrement prêts à faire le sacrifice de leurs alliances politiques, si par ce sacrifice une solution conforme aux idées catholiques, aux vœux de l'épiscopat et à la constitution, eût pu être définitivement assurée.

Et aujourd'hui, que le gouvernement actuel soumette à la considération des chambres un projet de loi réparatrice ayant une valeur au moins égale à celui de 1896, et méritant l'approbation de l'épiscopat, ces mêmes catholiques donneront leur appui — je pourrais dire comme l'autre jour *supporteront*, car même employé dans ce sens le mot est français — au gouvernement, fussent-ils pour cela briser leurs liens de parti.

Quoi qu'ayant moins de rapports avec la députation catholique parlant une autre langue que la mienne, ce que j'en sais me fait un devoir de lui rendre le même témoignage.

Il est bien délicat de parler de soi-même. Je m'y vois forcé néanmoins pour rétablir la vérité.

En pratique parlementaire, l'adresse en réponse au discours du Trône, est une pierre de touche.

Or, en 1894, le gouvernement d'alors me fit l'honneur de me prier de proposer cette adresse. On fit même des instances. Je déclinai cet honneur en donnant précisément pour motif qu'à raison de la question scolaire je voulais garder mon indépendance à l'égard des gouvernements. Le fait fut alors rendu public.

C'est donc, de votre part, nous faire un procès de tendances et manquer de justice à notre égard que de dire, ou seulement d'insinuer, que nous plaçons nos préférences politiques au-dessus de notre devoir, ou simplement, que nous permettons à ces préférences d'obscurcir

chez nous l'exacte notion de ce devoir et de gêner notre action.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre humble serviteur,

T. A. BERNIER.

Saint-Boniface le 14 jan. 1898.

RÉPONSE : — Qui veut trop prouver ne prouve rien, dit la sagesse des nations.

M. Bernier nous assure "que depuis que la question scolaire est entrée dans l'arène fédérale, il n'y a pas eu un seul instant où, du côté conservateur, tous les Canadiens-français, catholiques, occupant un siège au parlement, soit au sénat, soit aux communes, n'aient été sincèrement prêts à faire le sacrifice de leurs alliances politiques, etc. etc."

Comment un homme sérieux peut-il faire pareille assertion ?

Comment M. Bernier peut-il savoir ce qui se passait au fond du cœur de tous ses collègues du parti conservateur, tant au sénat qu'aux communes ?

Une semblable prétention ne fait-elle pas voir, mieux que la plus forte argumentation, que cet excellent M. Bernier porte, à son insu, des lunettes affreusement bleues ?

Que lui-même ait toujours été animé de cet esprit de sacrifice, nous voulons bien le croire, puisqu'il l'affirme avec quelque emphase. Mais qu'il se contente de parler pour lui-même, et qu'il ne se porte pas garant de la pureté des intentions de *son parti* !

Il a, voyez-vous, certains faits historiques contre lui.

Au mois de juillet 1895, le parti libéral-conservateur canadien-français avait une belle occasion de montrer son esprit d'indépendance et de sacrifice. L'honorable M. Angers, le chef de ce parti, avait dit hautement que pour assurer le triomphe de la cause de la minorité manitobaine, il fallait frapper un grand coup et faire enfin preuve d'énergie. Il sortit du cabinet, fièrement, suivi de ses deux collègues français. Un moment, le parti libéral-conservateur canadien-français l'appuya tout entier. C'était un beau mouvement, un mouvement patriotique qui, s'il se fût maintenu, eût sauvé la position en forçant le gouvernement Bowell à saisir les chambres du bill remédiateur en temps utile.

Hélas ! on sait ce qui arriva. Le parti libéral-conservateur canadien-français n'eut pas assez de cet esprit de sacrifice que M. Bernier lui attribue si gratuitement. Il craignit de tomber dans l'opposition, il eut peur de quitter les douceurs du pouvoir ; et il abandonna son chef ; il abandonna la cause manitobaine. Caron et Ouimet rentrèrent dans le cabinet, et la masse du parti libéral-conservateur canadien-français permit au gouvernement de compromettre fatalement le sort du bill remédiateur en le remettant à la fin du parlement, époque où l'opposition devait nécessairement l'empêcher de devenir loi.

C'est au mois de juillet 1895 que la cause de la minorité manitobaine a été définitivement perdue par la lâcheté du parti libéral-conservateur canadien-français.

Nous ne savons quel rôle M. le sénateur Bernier a joué, personnellement, dans cette triste occurrence ; mais le rôle de son parti, pris dans son ensemble, a été honteux ; et dès ce moment des milliers de nos compatriotes ont cessé

d'avoir la moindre confiance dans ce parti. Qui peut les en blâmer ?

Nous ne commettons donc aucune injustice en disant que les libéraux-conservateurs canadiens-français, pris dans leur ensemble, permettent parfois à leurs préférences politiques d'obscurcir chez eux l'exacte notion du devoir et de gêner leur action.

Encore une fois, nous parlons du parti, non de tel ou tel individu.

Et qu'on le remarque bien, dans notre article du 24 décembre, qui a servi de prétexte à M. Bernier de nous écrire sa première lettre, nous n'avons pas même fait allusion à lui, personnellement. Nous pouvons affirmer qu'en écrivant cet article, nous n'avons pas même *pensé* à lui. Cependant, il a cru devoir intervenir, se mettre en évidence, nous apostropher rudement. Et s'il ne nous a pas exterminé tout à fait, dans sa deuxième lettre, c'est que l'Encyclique est arrivée à temps pour arrêter son bras terrible !

En terminant cette réponse nous aimons à mettre sous les yeux de M. Bernier et de ceux qui pensent et se disposent à agir comme lui, les extraits suivants d'un article que nous lisons dans le *Trifluvien* du 18 janvier.

Le *Trifluvien* est un journal conservateur, et M. Bernier ne pourra pas repousser ses avertissements sous prétexte que celui qui les donne est hostile au parti soi-disant conservateur.

Voici donc ce que dit le *Trifluvien* en réponse au passage de la première lettre de M. Bernier qui le regardait :

" A la suite de certaines déclarations du *Nor'-Wester*, de Winnipeg, faisant écho à d'autres déclarations attribuées à l'hon. Hugh John Macdonald, chef de l'opposition conservatrice au Manitoba, nous avons, en effet, écrit que les catholiques de la province de l'ouest étaient exposés à tomber de la poêle à frire dans le feu. Nous ajoutions que ce qui nous paraissait le plus avantageux à faire pour les catholiques manitobains, dans la situation créée par l'énoncé d'un programme aussi évidemment inacceptable pour eux, c'était, dans tous les comtés où leur influence est prépondérante, de mettre sur les rangs des catholiques convaincus et dévoués, quelles que fussent leurs attaches de parti, et de s'arranger, si possible, pour tenir la balance du pouvoir.

" A cela notre vieil ami répond 1o que, quant à rôti dans la poêle, il aime mieux tomber dans le feu. 2o Que ne pouvant faire élire que quatre au plus dans une chambre de quarante députés, les catholiques ne sauraient aspirer à tenir la balance du pouvoir.

" Nous n'avons pas la prétention de connaître aussi bien que M. le sénateur Bernier les circonstances particulières et locales qui peuvent influencer sur la conduite des catholiques manitobains et la part que le fait humain peut y apporter à l'application des principes généraux.

Nous ne pouvons juger de la situation que par les déclarations et les actes publics qui parviennent à notre connaissance. Mais il y a une chose que nous croyons savoir : c'est que lui, pas plus que nous, pas plus que qui que ce soit, ne pouvait accepter, sans consentir au suicide des catholiques manitobains et de la cause qu'eux et nous défendons en commun, des déclarations comme celles faites, en matière de politique scolaire, par le chef du parti conservateur dans la province de l'ouest et l'un de ses or-

ganes les mieux accrédités, sinon le plus important. Et un parti se juge par les déclarations de son chef et de ses organes.

" Il y a une autre chose que nous savons : c'est que le *Manitoba*, l'organe reconnu des catholiques manitobains et qui passe pour refléter fidèlement la pensée de Mgr Langevin, le *Manitoba*, dont le rédacteur est sur les lieux et au courant de tout ce qui se dit et se fait, avait, à la suite des déclarations mentionnées par nous, pris à l'égard du parti conservateur dans la province une attitude plus carrément hostile que celle que nous suggérons.

" Il y a encore une chose que nous croyons savoir : c'est qu'aujourd'hui plus que jamais, les catholiques manitobains auraient tort de s'isoler et de cesser de compter, pour le succès de leurs revendications, sur le courant de sympathie qu'ils ont su créer dans le reste de la confédération canadienne ; c'est qu'ils auraient tort de transférer à leur *allégeance à un parti* l'appui que partout ailleurs les catholiques réservent à la cause.

" Après cela, l'honorable sénateur n'est pas même libre de se laisser choir de la poêle à frire dans le feu. De son propre aveu, il ne peut rien pour se défendre du sort qu'il subit ou de celui qui le menace. Nous croyons qu'il se trompe en ce dernier cas et que s'il voulait suivre le conseil bien connu, *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, il courrait chance, s'il tombe dans le feu, de n'y pas rester longtemps.

" Quelle est la situation ? Greenway a établi l'état de guerre contre les catholiques. Hugh John déclare que, s'il arrive au pouvoir, il ne fera rien pour mettre fin à cet état. C'est bonnet blanc, blanc bonnet. Dès lors, pourquoi opter entre l'un et l'autre et pourquoi ne pas se réserver plutôt sa pleine indépendance ?

" Mais les catholiques ne sauraient tenir la balance du pouvoir, dit notre honorable contradicteur. Qu'en savez-vous ? Vous pourriez, avec beaucoup de travail et d'union, faire arriver à la chambre quatre députés catholiques, dites-vous. Dans une chambre de quarante membres, un déplacement de quatre voix est parfois considérable. Supposez que la lutte soit chaude et la victoire chèrement disputée aux prochaines élections, comme tout indique qu'elle le sera, qui vous dit que votre appoint de quatre voix ne sera pas le facteur décisif dans la prochaine chambre ?

" L'hypothèse est-elle si déraisonnable qu'il faille l'écartier *a priori* ? Mais elle s'est déjà réalisée une fois. Comment donc a commencé ce conflit scolaire, cause première de tout ceci, si ce n'est par la fraude ? En quoi a consisté la fraude ? En ce que, pour se constituer une majorité en faisant accepter son candidat dans un comté contrôlé par l'influence catholique et française, Greenway a fait toutes les promesses qu'on a voulu, quitte à les violer en Turc dès qu'il s'est senti la force en mains.

" Voici donc un déplacement d'une voix sur lequel a roulé toute une évolution politique. Vous admettez la possibilité d'en avoir quatre et vous ne concevez pas qu'ils puissent jamais tenir la balance entre les partis ! N'est-ce pas être un peu trop pessimiste ?

" Le grand tort que nous voyons à l'attitude de M. le sénateur Bernier, c'est qu'entre deux programmes égale-

ment hostiles aux catholiques, en ce qui touche à une question vitale pour eux, il s'expose à porter sa part de responsabilité quant à l'un de ces programmes auquel, pourtant, il ne saurait souscrire en conscience. Ne serait-il pas plus simple, encore une fois, de garder sa pleine liberté, de ne s'atteler au char d'aucun triomphateur, mais de se mettre dans le cas de pouvoir dicter des conditions à l'ennemi, quel qu'il soit, bleu ou rouge ?

Voilà le langage du gros bon sens s'élevant, en pratique et non pas en théorie seulement, au-dessus des préférences purement politiques.

La programme du *Trifluvien* nous semble beaucoup plus conforme à l'esprit de l'Encyclique *Affari vos* que le programme que M. Bernier nous avait tracé dans sa première lettre : guerre à mort à Greenway au profit de Macdonald, sans conditions.

A PROPOS DU CONSEIL LEGISLATIF

Le *Canada-français*, publié à Saint-Jean et qui passe pour recevoir des inspirations de l'honorable M. Marchand, se prononce carrément contre l'abolition du Conseil législatif. Il dit :

" On parle toujours beaucoup du Conseil législatif. A chaque session nouvelle les couloirs du parlement retentissent de menaces contre ce corps délibérant, et les orateurs en quête d'un sujet se proposent de demander la suppression pure et simple du Conseil.

" Nous ne sommes nullement de cet avis ; et si nous n'admirons pas avec enthousiasme la composition de notre Conseil législatif, nous nous gardons bien de nier son utilité. Le rôle du Conseil législatif est de veiller à la conservation des lois votées par la chambre des députés et en même temps de juger en dernier ressort sur l'opportunité d'en appliquer de nouvelles. Il y a donc à la fois un pouvoir législatif, un pouvoir modérateur et un pouvoir obstructif. On conçoit qu'une institution si puissante ne peut pas disparaître sans jeter une perturbation profonde dans tout notre système parlementaire. Ce qu'il importe de modifier dans le Conseil législatif, ce n'est pas son rôle, c'est son recrutement "

Oui, ce qu'il importe de modifier, c'est le mode de recrutement des membres du Conseil législatif.

Nous avons toujours été favorable au maintien d'une chambre haute, nous le sommes encore ; mais nous demandons aussi, depuis longtemps, un changement radical dans la constitution de ce corps.

Actuellement, on le sait, c'est le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire le gouvernement, qui nomme tous les membres du Conseil ; et tous les membres sont nommés à vie. Quand le gouvernement est bleu, ce sont des bleus, exclusivement, qui entrent au Conseil quand le gouvernement est rouge, tous les nouveaux conseillers sont de la même couleur. Ainsi la chambre haute est divisée en deux camps, tout comme la chambre basse, le camp ministériel et le camp de l'opposition.

Si le mauvais bill de l'instruction publique a été heureusement rejeté par le Conseil, c'est uniquement parce que le camp de l'opposition, dans cette chambre, l'emporte encore sur le camp ministériel, les bleus ayant été plus longtemps au pouvoir que les rouges.

Si le gouvernement libéral avait eu le temps de se créer une majorité au Conseil, le fameux bill y aurait passé comme une lettre à la poste.

La composition du Conseil n'offre donc pas toutes les garanties voulues.

Sans doute, il y a, parmi les conseillers,

des hommes dignes et compétents ; mais le système de recrutement est faux.

On devrait trouver un autre mode de nommer les membres de notre chambre haute, un mode qui ne laisse pas la porte grande ouverte à l'esprit de parti et aux influences gouvernementales.

Il a été question, plus d'une fois, d'un projet de réforme : Au lieu d'être choisis par le gouvernement, les nouveaux conseillers seraient nommés, pour un certain nombre d'années, par les " grands corps de la nation " ; le clergé, les collèges et les universités, les professions libérales, le commerce, la propriété.

Si l'on peut indiquer un meilleur mode, qu'on le fasse ; mais qu'on nous sorte de l'ornière et qu'on nous donne une réforme.

Si le gouvernement Marchand, qui prétend être un gouvernement de réforme, veut inaugurer, dans la nomination des conseillers législatifs, un nouveau mode, un changement absolu, rationnel et raisonné, il aura indubitablement l'appui de tous les hommes sérieux qui sont écœurés de l'esprit de parti s'introduisant partout.

LE BILL D'EDUCATION

Sous ce titre nous lisons dans le *Réveil*, journal radical de Montréal, en date du 25 janvier :

" Le gouvernement libéral de Québec avait eu le courage de tenter la réforme de l'éducation dans notre province.

" La loi qu'il avait soumise aux Chambres n'était pas tout ce que nous pouvions désirer.

" Cependant, c'était quelque chose. Nous arrachions élèves et professeurs à la tyrannie d'un Conseil de l'Instruction Publique fossile, réactionnaire, encreûté et arrêté.

" Nous rendions aux pères de famille, par la voie d'un ministère responsable, le droit de diriger l'éducation de leurs enfants.

" Nous brisions le premier anneau de la chaîne qui nous rive à l'autocratie cléricale en matière purement séculières.

" La Chambre populaire avait compris combien était énergique et puissant le désir populaire qui aspirait à l'éclaircissement des masses.

" Le Bill avait passé par une énorme majorité.

" Le troupeau du Conseil, groupé à coups de crosse par Nos Seigneurs les Evêques, a foulé aux pieds le vœu général et rejeté le Bill.

" Quant à nous, sans vouloir traiter à fond la question aujourd'hui, nous dirons : Tant mieux !

" Que les irresponsables tuent une, deux, trois, quatre lois d'éducation, ils ne pourront jamais empêcher la réforme de se faire, et chaque fois qu'elle se présentera, elle sera plus complète, plus étendue, plus explicite.

" Dans quatre ans, dans cinq ans, nous rirons d'accepter ce que nous eussions maintenant accueilli avec satisfaction.

" Attendons, et patience ! "

Nous engageons les catholiques qui ont voté en faveur de ce bill, ou qui l'ont appuyé par la parole ou par la plume, à bien méditer cet article du *Réveil*. Il renferme une salutaire leçon pour eux, si seulement ils savent en profiter. Cet article dit clairement ce qu'il y avait au fond de ce bill de l'instruction publique, qu'on a prétendu inoffensif. En réalité, c'était le premier pas dans la voie du radicalisme antireligieux.

On annonce la mort, à l'âge de 93 ans, d'un écrivain catholique remarquable, le comte Roselly de Lorgues, particulièrement connu par son " Histoire de la Vie et des voyages de Christophe Colomb. "

UN DECRET DU SAINT-SIÈGE

Un de nos lecteurs, peu édifié de l'appréciation faite par Mgr Fèvre, dans la *Vérité* du 15 janvier, de l'édition romaine du chant ecclésiastique, nous demande de publier le décret suivant du Saint-Siège relatif à cette édition. Comme cela intéresse particulièrement messieurs les ecclésiastiques nous donnons le texte latin du document romain :—

Romanorum Pontificum sollicitudo, quemadmodum in reliquis quæ ad Sacram Liturgiam pertinent, in eo etiam excelluit, quod ecclesiasticorum concentuum, maxime vero Gregoriani cantus, decori atque uniformitati semper consuluerit. Quocirca, cum juxta vota Sanctæ Tridentinæ Synodi, Pius IV. Pontifex Maximus aliquot S. R. E. Cardinales reformationi liturgici cantus præficeret, omnem hi curam adhibuere, ut cantus ejusmodi ad aptiorem simpliciorumque formam reduceretur, et ita ab omnibus divinæ psalmodiæ operam dantibus recipi adoptarique facile posset. Quia in re perficienda plurimum illos juvit solers industria atque eximia peritia Magistri Joannis Petri-Aloysii Prænestini, qui, juxta recensitas prudentissimas normas, ita Romani Gradualis emendationem perfecit, ut simul proprios, ac genuinos Gregoriani cantus characteres in eo conservaret. Graduale Romanum ita emendatum atque reductum deinceps Paulus V. Pontifex Maximus typis Mediceis Romæ imprimi jussit, et Apostolicis Litteris in forma Brevis approbavit. Quo ex tempore in Pontificia Capella, atque in Patriarchalibus aliisque insignioribus Urbis Ecclesiis adhiberi illud cœpit. Petri-Aloisii Prænestini aliquot discipuli cœptum ab eo opus, jubentibus Romanis Pontificibus, prosecuti erant. Ætate vero nostra, cum sa. me. Pius IX. Pontifex Maximus Romanam liturgiam in omnibus fere Ecclesiis feliciter adoptatam cerne- ret, etiam in votis habuit quoad cantum liturgicum uniformitatem inducere. Idcirco per Sacram Rituum Congregationem peculiarem instituit Commissionem virorum ecclesiastici cantus apprime peritorum, qui sub ejusdem ductu, auspiciis et auctoritate Graduale Editionis Mediceæ Pauli V. iterum evulgarent, ceteras que partes, quæ deerant ejusdem cantus, ad normam Gradualis perficerent. Huic voluntati obsecuta Sacra Rituum Congregatio, editis per præfatam Commissionem circularibus litteris die 2. Januarii anni 1868, nomine Summi Pontificis invitavit typographos librorum liturgicorum editores tam nostrates, quam externos, qui vellent perhonorifico atque saluberrimo huic operi, sub directione Commissionis et auspiciis Sacræ Congregationis, manus admove- re. At cum illud gravissimum esse omnes agnoscerent, magnasque expensas, diligentiamque plurimam requirere, unus Eques Fridericus Pustet Ratisbonensis, Summi Pontificis atque Sacrorum Rituum Congregationis Typographus, arduo se huic operi accinxit, ac seleciter, Graduale quod attinet, illud absolvit. Perfecta itaque fuit Romani Gradua-

lis Pauli V. Editio maturo studio et cura prædictæ Commissionis, ab eaque diligenter revisa, et tamquam authentica declarata, adeo ut merito Romana, et a Sacra Congregatione concinnata dici valeat. Eam Summus Pontifex Pius IX. suis Brevibus litteris datis die 3. Maji anni 1873, plurimum laudavit, atque ad unitatem cantus ecclesiastici inducendam Reverendissimis locorum Ordinariis, iisque omnibus, quibus Musices Sacræ cura est, magnopere commenda- vit : addita hortatione ipsi Editori, ut quæ adhuc edenda supererant de Gregoriano cantu volumina, quibus inchoata olim a Paulo V. perficitur editio, tandem in lucem proferret. Cum itaque deinceps idem Typographus, pari studio ac diligentia, et juxta prædictas normas, eam partem edidisset Antiphonarii atque Psalterii quæ Horas diurnas complectitur, Sanctissimus Dominus Noster Leo XIII. alias edidit Apostolicas Litteras in forma Brevis die 15. Novembris anni 1873, quibus Prædecessoris sui decreta confirmans, eam Editionem a Viris ecclesiastici cantus apprime peritis, ad id a Sacra Rituum Congregatione deputatis, revisam approbavit atque authenticam declaravit ; adjuncta, iisdem verbis, quibus sa. me. Pius IX. usus fuerat pro edito Graduali, vehementi Editionis ejusdem commendatione ad Reverendissimos Ordinarios omnesque Musices sacre cultores, *ut sic cunctis in locis ac diocesis, cum in ceteris quæ ad Sacram Liturgiam pertinent, tum etiam in cantu, una eademque ratio servetur, qua Romana utitur Ecclesia.*

Interea temporis plures ecclesiastice Musices cultores subtilius inquirere cœperunt, quænam esset primigenia Gregoriani cantus ratio, quæque fuerint per subsequentes ætates variæ ejusdem phases. Verumtamen plus æquo hujus investigationis limites prætergressi, ac nimio antiquitatis amore fortasse abrepti, negligere visi sunt recentes Sedis Apostolicæ ordinationes, ejusque desideria pluries manifestata pro introducenda uniformitate Gregoriani cantus, juxta modum prudentissimo Romanæ Ecclesiæ usu comprobatum. Scilicet, posthabito hoc jam sapienter constituto tramite, adhuc sibi integrum esse putarunt contendere, ut ad eam, quam ipsi putant, primævam concentuum formam Gregorianus cantus reduceretur, eo etiam sub obtentu, quod Apostolica Sedes cantum Editionis ab se nuper approbatæ authenticum quidem declaverit, et magnopere commendaverit, at minime singulis Ecclesiis imposuerit ; quin adverterent, uti oportebat, constantem esse Summorum Pontificum praxim ad nonnullos abusos tollendos persuasione magis quam imperatis uti voluisse ; eo vel maxime scientes quod Revmi locorum Ordinarii, eorumque Clerici verba exhortationis Summo Pontificis loco mandati pie et religiose interpretari solent. Quæ quidem arbitrandi rationes cum per ephemerides, ac varia edita opuscula vulgarentur, ipsaque Editionis præfatæ approbatio in dubium vocaretur, Sacra Congregatio sui officii esse duxerat Apostolicas Litteras sa. me. Pii IX. jam editas, authenticas declarare, et ejusdem editionis approbationem iterum con-

firmare, decreto edito die 14 Aprilis anni 1877.

Nihilominus neque eo decreto, neque subsequentibus Apostolicis litteris Sanctissimi Domini Nostri superius memoratis, illi acquiescere visi sunt : quin imo suas opinioniones adhuc validius inculcare perrexere in eo conventu cultorum ecclesiastici cantus, qui, ut Guidoni Monacho solemniter deferrentur honores, superiore anno Aretii habitus est ; non sine illorum offensione, qui Apostolicæ Sedis auctoritatem, non minus quam in reliquis ad Sacram Liturgiam pertinentibus, in cantus etiam ratione et uniformitate, unice sequendam esse jure merito existimant. Sed, quidquid hac in re improbandum irrepserit, quoniam ii, qui Aretii hac de causa convenerant, nonnulla eadem de re vota, seu postulata Sanctissimo Domino Nostro Leoni XIII. humiliter porrexerunt, ejusdem oraculum exquirentes ; idem Sanctissimus Dominus Noster, attenta negotii gravitate, peculiari Sacræ Rituum Congregationis Cœtui ab se delecto quorundam S. R. E. Cardinalium Sacris tuendis Ritibus præpositorum, atque aliquot Præsulum Officialium ejusdem Sacræ Congregationis illud expendendum commisit. Quæ peculiaris Congregatio ad Vaticanum infrascripta die adunata, re mature accurateque perpensa, ac resumptis omnibus ad rem pertinentibus, exquisitisque etiam peritissimorum virorum sententiis, ita si Sanctissimo placuerit, decernendum censuit :

Vota seu Postulata ab Aretino Conventu superiore anno emissa, ac Sedi Apostolicæ ab eodem oblata pro liturgico cantu Gregoriano ad vetustam traditionem redigendo, accepta uti sonant, recipi probarique non posse. Quamvis enim ecclesiastici cantus cultoribus integrum liberumque semper fuerit, ac deinceps futurum sit, eruditionis gratia, disquirere quænam vetus fuerit ipsius ecclesiastici cantus forma, variæque ejusdem phases, quemadmodum de antiquis Ecclesiæ ritibus, ac reliquis Sacræ Liturgiæ partibus eruditissimi viri cum plurima commendatione disputare et inquirere consueverunt ; nihilominus eam tantum uti authenticam Gregoriani cantus formam atque legitimam hodie habendam esse, quæ juxta Tridentinas sanctiones a Paulo V., Pio IX. sa. me. et Sanctissimo Domino Nostro Leone XIII., atque a Sacra Rituum Congregatione juxta editionem Ratisbonæ adornatam, rata habita est et confirmata, utpote quæ unice eam cantus rationem contineat, qua Romana utitur Ecclesia. Quocirca de hac authenticitate et legitimitate inter eos, qui Sedis Apostolicæ auctoritati sincere obsequuntur, nec dubitandum, neque amplius disquirendum esse. Ut vero cantus, qui in Sacra Liturgia, stricto sensu accepta, adhibetur, uniformis ubique existat, in novis editionibus Missalium, Ritualium ac Pontificalium, eæ partes, quæ musicis notis designantur, ad normam Editionis prædictæ a Sede approbatæ, utpote continentis cantum liturgicum proprium Ecclesiæ Romanæ (ut præfert ipse titulus in fronte cujusque libri appositus), exigantur, ita ut illius textui sint omnino conformes. De cetero quam-

vis, juxta prudentissimam Sedis Apostolicæ agendi rationem cum de uniformitate in ecclesiastica liturgia inducenda actum est, præfatam editionem singulis Ecclesiis non imponat, nihilominus iterum plurimum hortatur omnes Reverendissimos locorum Ordinarios aliosque ecclesiastici cantus cultores, ut illam in Sacra Liturgia, ad cantus uniformitatem servandam, adoptare curent, quemadmodum plures jam Ecclesiæ laudabiliter amplexæ sunt. — Et ita decrevit die 10. Aprilis 1883.

Facta autem de his omnibus per infrascriptum Secretarium Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII. fidei relatione, Sanctitas Sua Decretum Sacræ Congregationis ratum habuit, confirmavit, et publici juris fieri mandavit die 26. ejusdem mensis et anni.

D. Cardinalis Bartolinus
S. R. C. Præf.

L. + S. Laurentius Salvati
S. R. C. Secret.

LE R. PÈRE WYNNDHAM

Et le "Freemason"

Notre vénérable ami, le T. R. Père Francis M. Wyndham, supérieur général des Oblats de Saint Charles, de Londres, continue courageusement la lutte contre la Franc-maçonnerie.

Dans une lettre au *Tablet*, il avait fait voir les dangers qu'offre la présence des francs-maçons dans le *school board*, attendu que la religion maçonnique n'a rien de commun avec le christianisme.

Cette lettre lui a valu un article de rédaction du *Freemason*, organe de la secte en Angleterre.

Le Père Wyndham a répondu au *Freemason* dans une série de lettres adressées aux principaux journaux catholiques d'Angleterre. Nous donnons aujourd'hui les deux premières de ces lettres qui font voir le véritable caractère de la franc-maçonnerie :

Monsieur,

Dans un de ses principaux articles, le journal *The Freemason*, du 30 octobre, se déclare froissé de mes exposés sur la Maçonnerie. On peut réduire ses plaintes à trois :

(I) Que je pense que la Maçonnerie est "sérieusement déterminée à détruire toute forme de religion, qu'elle soit chrétienne ou non chrétienne.

(II) Que je suis d'avis qu'il est "impossible d'établir une Société fournissant un terrain neutre, sur lequel les hommes de différentes croyances religieuses puissent se rencontrer et apprendre à se connaître et à se respecter, les uns les autres, sans s'engager dans des controverses religieuses ou politiques."

(III) Que je considère que les maximes et les actes "des autres sections de la secte, en France et ailleurs, regardent la Maçonnerie Anglaise."

Quant au premier point, j'ai décrit la Maçonnerie par les propres expressions des Maçons Anglais comme "La Religion universelle, la Religion de la Nature."

"La Maçonnerie est une religion" dit le Fr. Révérend P. H. Ditchfield, dans un discours prononcé, tout dernièrement, dans une des Loges, "car la Religion est le lien d'union entre l'homme et son Créateur, et la Maçonnerie resserre ce lien." (*Free-*

mason, 16 octobre 1897.)

Je n'ai jamais dit que la Maçonnerie "est déterminée à détruire toute forme de religion"—Au contraire, renseigné par des écrits maçonniques, j'estime que sa tendance logique est de remplacer toute autre religion, et de se proclamer, elle-même, comme la seule religion de l'humanité.

Pour le deuxième point, je ne soutiens pas qu'un "terrain commun" soit impossible. Nous-mêmes, qui ne sommes pas Maçons, rencontrons dans la vie, et tous les jours, des gens de toutes sortes et de différentes religions, sans nous engager dans des controverses politiques ou religieuses. Il n'y a pas besoin d'organiser une Société pour faire cela.

Mais, ce que je ne comprends pas pouvoir être possible, c'est de pratiquer une sorte de religion dans la Loge, et une autre hors de là, sans que l'une de ces religions soit petit à petit éteinte.

"L'Amertume, le Courroux, la Colère et les Murmures, dit le Révérend Fr. P. H. Ditchfield, peuvent se déchaîner en dehors, parmi ceux qui ne connaissent pas nos secrets mystérieux, mais, ici la paix règne couronnée de l'abondance."

J'avais toujours pensé que la Paix était "un des fruits de l'Esprit": mais le Révérend Fr. Ditchfield semble l'attribuer à une connaissance des "mystérieux secrets" de la Maçonnerie.

Personne, d'après mon opinion, ne peut professer logiquement et d'une manière conséquente, de telles idées sur l'efficacité de la Maçonnerie comme système religieux, et croire en même temps que le Christianisme soit une religion divinement révélée et donnée par Dieu pour le salut de l'humanité. Les deux idées sont incompatibles.

Quant au troisième point, je considère certainement que les maximes et les actes des autres sections de la Secte regardent la Maçonnerie Anglaise.

(A) Parce que, c'est de la Maçonnerie Anglaise que toute autre "Maçonnerie" est sortie. Partout où, à l'Etranger, la Maçonnerie a été établie, c'était une transplantation d'Angleterre. Voilà donc pourquoi je m'attends à trouver plus ou moins de ressemblance entre la mère et la fille, et pourquoi j'attends une similitude dans les résultats provenant de l'identité des principes.

(B) Parce que les Loges Anglaises ont leurs représentants accrédités auprès des Loges étrangères et les Loges étrangères auprès des Loges Anglaises. Dans quelques cas rares, la Grande Loge d'Angleterre n'a pas de tels représentants; mais alors le Rite Ecossais Ancien Accepté fournit le trait d'union.

Suis-je donc alors si déraisonnable de penser que les maximes et les actions de chaque section de la Secte regardent toutes les autres Sections de la fraternité maçonnique?

Finalement, aucune société ne tire sa principale marque distinctive du caractère accidentel de ses membres, mais bien de ses qualités propres et essentielles. Je comprends parfaitement qu'il y ait beaucoup de Maçons qui sont de bons et excellents hommes et qui prétendent être de bons

chrétiens. Mais cela ne change pas l'incontestable vérité que la Maçonnerie elle-même est sans le Christ! Témoin les prières maçonniques et les discours prononcés par les Rev. Chapelains des Loges, dans lesquels le nom de Notre-Seigneur n'est jamais prononcé.

Où tout cela nous conduit-il? Pour ma part, je trouve que les Maçons Français et Italiens ont fait preuve de logique, dans leur conclusion pratique que Maçonnerie et Christianisme sont antagonistes et s'excluent mutuellement.

J'espère que le *Freemason* me pardonnera d'avoir parlé "si librement et si violemment."

Francis M. WYNDHAM.
Sainte-Marie des Anges, Bayswater,
London, W.

10 Nov. 1897.

Deuxième lettre.

Le *Freemason* (samedi 18 déc.) en commentant ma lettre du 10 nov. remarque que, aucun des arguments que les écrivains pourraient employer, ne changerait ma position envers la Maçonnerie. C'est là la pure vérité, si les arguments à venir n'ont pas plus de poids que ceux qui ont déjà été allégués.

Quand j'étais étudiant à Oxford, quelquefois l'on me disait: "Pourquoi ne vous faites-vous pas Maçon?" Ne connaissant rien de la Maçonnerie, je répondais généralement: "Dites-moi ce que j'aurai à faire, si je deviens Maçon". Alors l'invariable réponse était: "Oh non! Faites-vous Franc-maçon et alors on vous dira ce qu'il faut faire". Si je n'en suis pas laissé passer la corde au cou, quand j'étais jeune et sans expérience, il n'est certainement pas probable que je vais changer mon attitude, fondée sur la raison et l'évidence, maintenant que je sais quelque chose de la Franc-Maçonnerie.

Le *Freemason* est mécontent parce que je soutiens que "la Franc-Maçonnerie anglaise est responsable des violations des principes maçonniques qui ont été sanctionnées et approuvées par les autres branches du métier (Craft) en France et ailleurs". Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit; mais passons.

Le *Freemason* répond: (1) que la Grande Loge d'Angleterre ne reconnaît pas ces branches du métier qui ont méprisé les "principes fondamentaux" de la Maçonnerie et qu'elle "ne les reconnaît pas comme Francs-maçons"; (2) que l'Ancien et Accepté Rite Ecossais est, lui-même, hors de l'enceinte de la Franc-Maçonnerie "pure et ancienne" et il ajoute: "Mais, s'il en était autrement, puisque personne, si ce n'est les Maitres-Maçons, peuvent devenir membres du Rite Ancien et Accepté, il s'ensuit que les principes fondamentaux doivent être les mêmes."

La Grande Loge d'Angleterre accrédite des Représentants auprès des Grandes Loges d'Ecosse, d'Irlande, de Berlin, de Hambourg, des Pays-Bas, de Suisse, de Danemark, de Norvège, de Suède, de Portugal, de Hongrie et de Grèce: et d'autres, hors de l'Europe. Elle n'en accrédite aucun représentant pour la Belgique, la France, l'Italie ou l'Espagne. Les

Grandes Loges d'Ecosse et d'Irlande, ont aussi cessé de reconnaître le Grand Orient de France; mais, la Grande Loge d'Irlande reconnaît le Grand Orient d'Italie.

Et le Suprême Concile du Rite Ancien et Accepté pour l'Ecosse, recevant un Représentant de la part du Suprême Concile d'Angleterre, accrédite des Représentants pour la Belgique, la France, l'Italie et l'Espagne.

Le Concile Suprême de l'Angleterre n'a pas publié la liste de ses Représentants.

Or, le Grand Orient de France a (depuis 1877) effacé de ses Constitutions et de ses Rituels toute allusion au Grand Architecte de l'Univers; et en faisant cela, a violé un principe fondamental de la Franc-maçonnerie.

Le Représentant d'Italie auprès du Concile Suprême d'Ecosse est le Grand Maître Adriano Lemmi, 330 qui, le 18 décembre 1892, termina son discours, à un Banquet Maçonnique à Naples, en buvant à la santé de Satan! Néanmoins, si c'était une expression de "Foi dans la Divinité", peut-être qu'il n'y avait pas là de violation de principe.

Quoi qu'il en soit, le Concile Suprême d'Ecosse reconnaît la France et l'Italie; et le Concile Suprême d'Angleterre, reconnaît le Concile Suprême d'Ecosse. Et le Concile Suprême d'Angleterre, même tout le Rite Ancien et Accepté pour l'Angleterre, est composé, ainsi que le *Freemason* nous le dit — de Maitres-Maçons (venant des Loges Anglaises, je suppose); tandis que bien des Officiers de la Grande Loge d'Angleterre appartiennent aux hauts degrés (300, 310 et 330) dudit Rite Ancien et Accepté.

Est-il donc vrai qu'une chose, maçonniquement illégale pour un Maître-Maçon de la Grande Loge d'Angleterre ou d'Ecosse, est légale pour lui comme Frère du Rite Ancien et Accepté? Est-ce que, dans son costume de Maître-Maçon il rejette le Franc-maçon français parce qu'il nie toute "croyance dans la Divinité" et que, dans son costume de Frère du Rite Ancien et Accepté, il l'admet aux confidences fraternelles?

Et, pourtant, ainsi que le *Freemason* nous le dit, les principes fondamentaux de la Grande Loge d'Angleterre, et ceux du Rite Ancien et Accepté, sont les mêmes.....

Ceci doit être un des "mystérieux secrets" dans lesquels des personnes simples et non initiées ne peuvent pénétrer.

Quant à moi, il m'est impossible d'expliquer comment les Maçons Anglais et Ecossais peuvent se considérer affranchis de toute responsabilité "des violations des principes maçonniques" par d'autres branches du "métier"; puisque celles-là, quoique condamnées par les Grandes Loges, sont reconnues par le Concile Suprême du 33ème degré.

Mais pourtant la violation des principes fondamentaux de la Franc-maçonnerie n'était pas d'abord mon affaire. Je suis tout autant intéressé dans les fruits ordinaires de l'arbre maçonnique. Mais en voici assez pour le présent.

Francis M. WYNDHAM.
21 décembre, 1897.

LA LEPRE

(De la Croix.)

La lèpre, qui fut un grand fléau au moyen âge en Europe, et qui paraissait une maladie presque éteinte, nous menace de nouveau: on a constaté des cas assez nombreux en Bretagne, sur le littoral méditerranéen, à Paris même.

La science moderne se trouve impuissante devant cette terrible maladie, absolument comme l'était la science du moyen-âge; elle a découvert l'agent pathogène de la lèpre, le *Bacillus leproe*, et c'est tout; ce n'est pas assez pour notre tranquillité.

Les savants s'en doutent bien un peu, et un groupe de spécialistes s'est réuni à Berlin en une conférence, pour étudier la question sous ses divers aspects.

On est tombé d'accord sur quelques points importants: l'homme est seul porteur du fâcheux bacille, triste privilège! La lèpre n'est pas héréditaire, mais contagieuse, et tout lépreux constitue un danger pour son entourage, ce qui ne laisse pas que d'être inquiétant; enfin la thérapeutique ne donne aucun résultat et la sérothérapie n'est pas plus heureuse.

Et alors? Eh bien, les savants spécialistes ne voient rien de mieux que les mesures draconiennes employées au moyen âge, et notre science, malgré ses lumières, est obligée de convenir que nos barbares ancêtres avaient cependant quelque sagesse. On propose d'éteindre la lèpre par l'extinction des lépreux. Non, certes, que l'on se propose d'abréger les jours de nos frères malheureux, mais on parle de mesures légales d'isolement, telles que celles qui étaient dictées jadis. On pense que si les anciennes lois sur les lépreux n'étaient pas tombées trop tôt en désuétude, le fléau aurait peut-être disparu de l'Europe. On était arrivé à tellement réduire le nombre de ces malheureux, que beaucoup d'auteurs affirmaient que le mal n'existait plus, du moins dans notre partie du monde. Ce sont ces quelques malades qui, involontairement, en ont fait assez d'autres pour que le mal soit devenu un véritable danger public.

La Norvège, très menacée, a dû prendre des mesures légales d'isolement. La conférence de Berlin propose de les appliquer dans toutes les régions infestées.

Le *Messenger du Cœur de Jésus*, bulletin mensuel de l'Apostolat de la Prière, vient d'augmenter notablement son format. C'est maintenant un bel in-80, illustré "d'une manière digne de la grande Œuvre dont il est l'organe." 16 rue des Fleurs. Toulouse, France abonne-mment 5 fr 75.

Cette Œuvre, l'Apostolat de la Prière, est répandue dans le monde entier et y compte ses membres par millions.

Le *Messenger* (édition française) a été, dès le premier moment, sous la direction du P. Ramière, le modèle parfait des publications pieuses, parce qu'il donnait à l'âme les plus substantiels aliments propres à nourrir, à fortifier, à développer la foi et la charité: et au zèle apostolique les meilleurs stimulants en même temps qu'il lui indiquait les objets qui le sollicitaient, avec une sagacité et une élévation de vues merveilleuse. Et, depuis trente-huit ans, le *Messenger* a sans cesse progressé.

Un des signataires

Parmi les journalistes de Montréal qui ont signé, le 6 octobre dernier, la célèbre adresse à Mgr Bruchési, se trouve Aristide Filiatrault, directeur du *Réveil*.

Entre autre choses ces journalistes disaient:

"Les membres de la presse catholique de votre diocèse vous offrent en même temps l'assurance de leur parfaite soumission en tout ce qui touche à la religion, à la morale et à la discipline ecclésiastique."

C'est nous qui soulignons les mots : *discipline ecclésiastique*.

Voici maintenant la diatribe abominablement violente que le *Réveil*, de ce même Aristide Filiatrault, vient de publier, numéro du 15 janvier, contre Mgr l'archevêque de Cyrène. Il est bon que nos lecteurs connaissent ces choses afin que l'optimisme ne les grise pas trop.

Le *Réveil* parle de l'Encyclique *Affari vos*:

"Quelle triste opinion doivent donc avoir là-bas de nos grands hommes les esprits élevés qui depuis tant d'années dans la capitale de la catholicité prêchent la modération, la concorde, la bienveillance et l'humanité!

"Nous n'irons pas plus loin; mais nous voulons signaler une de ces gaffes épouvantables comme seul peut en commettre la tête d'autocrate qui nous régit.

"L'archevêque de Cyrène, c'est ainsi que s'appelle le coadjuteur du cardinal, a jugé à propos d'expliquer l'Encyclique du Pape et l'a fait dans une lettre d'une insignifiance prétentieuse et injurieuse pour l'éminent pontife qui s'était si clairement exprimé et n'avait certes pas besoin de commentateurs qui lui sont si notoirement inférieurs.

"Le susdit archevêque de Cyrène dit brutalement aux catholiques de ce pays auxquels s'adresse le chef de l'Eglise:

"Voilà N.-T.-C.-F., cette encyclique de Léon XIII dont vous lirez la traduction officielle à nous envoyée par le Saint-Père lui-même. Ce qu'elle déclare, ce qu'elle prescrit, ce qu'elle conseille, nous venons de vous le dire en accomplissant les fonctions de notre charge pastorale, et nous interdisons comme injurieuse à Sa Sainteté toute interprétation contraire.

"La première injure était de se croire tenue d'interpréter une parole aussi claire que celle du Pape.

"La deuxième est pour l'archevêque de se prétendre aussi infallible que le Pape: infallible dans l'interprétation de Sa Sainteté infallible.

"C'est de l'infailibilité au deuxième degré.

"Mais elle est bien orgueilleuse.

"Elle est bien petite.

"Quelle différence entre le langage élevé du premier pontife et le petit ton de maître d'école sans diplôme de l'assistant du cardinal.

"Pauvres gens.

"Lisez l'encyclique du Pape, c'est un devoir.

"Quant à la lettre de l'archevêque de Cyrène, mettez-la sous l'oreiller et n'en parlons plus.

"Espérons qu'elle ne traversera pas les mers.

"Nous sommes déjà assez ridicules."

Parler sur pareil ton d'un mandement épiscopal et d'un archevêque dans l'exercice de ses fonctions sacrées, n'est-ce pas porter gravement atteinte à la discipline ecclésiastique?

Et qu'on le remarque bien, ce mandement de Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'archevêque de Montréal l'a fait sien.

Est-ce que nous n'avions pas un peu

raison de douter de la sincérité de la conversion de certains signataires de la célèbre adresse?

La Cloche du Dimanche

Nous voyons avec plaisir que notre confrère de la *Cloche du Dimanche*, M. G. Vekeman, a reçu une belle lettre d'approbation et d'encouragement de M. l'abbé G. Dauth qui lui écrit au nom de Mgr l'archevêque de Montréal. Toutes nos félicitations.

A PROPOS D'UN PLAGIAT

Nous lisons dans le *Courrier du Canada*, à la date du 22 janvier:

"Le dernier numéro de la *Vérité* contient une dure critique du volume de M. Montpetit sur les "Poissons d'eau douce du Canada."

"L'auteur de l'article prétend que des pages et des chapitres entiers de cet ouvrage ont été copiés, et il fait des citations très fortes à l'appui de son affirmation."

De son côté, l'*Avant-Garde*, de la même date, s'exprime comme suit:

"La *Vérité* a commencé à prouver que le livre de M. Montpetit sur les poissons d'eau douce n'a pas coûté cher à son père."

Nos deux confrères semblent s'attendre à une preuve plus complète de l'accusation que nous avons portée contre M. Montpetit. Puisqu'il en est ainsi, nous allons donner de nouvelles citations, sans plus de préambule.

DE LA BLANCHÈRE

Pages 556-557

La nature, prévoyante en tout, a donné aux poissons qui fraient en hiver des œufs plus lourds que l'eau, afin qu'ils puissent aller au fond chercher une température égale et un abri contre les glaces et les crues. Au contraire, les œufs des poissons qui fraient en été surnagent la rivière, sont portés au loin sur les eaux libres de glaçons et s'attachent aux rivières, aux herbes qui poussent à ce moment et y reçoivent l'influence de l'air et de la lumière surtout — qui accélère le moment de l'éclosion.

Les œufs sont entourés d'une enveloppe mucilagineuse extrêmement mince et presque invisible. En quelques secondes cette enveloppe se gonfle au contact de l'eau, etc.

Au moment où l'œuf vient d'être fécondé, son contenu se trouble et devient plus opaque; mais peu à peu la transparence primitive reparait, et il reste à l'intérieur une petite tache circulaire qui n'y était point avant la fécondation. Cette marque n'est cependant pas un signe absolu de fécondation de l'œuf, car elle se développe aussi, mais plus tardivement, dans ceux qui sont restés stériles.

Bientôt une ligne arquée se fait voir dans l'œuf fécondé, c'est le cœur du petit poisson en germe, dont on distingue très bien, à la loupe, la tête avec ses petits yeux noirs et la queue. Les mouvements de la queue sont très visibles et servent à déchirer l'enveloppe quand le jeune animal a acquis le développement convenable.

Ici l'écrivain canadien, tout en copiant l'auteur français, a voulu le corriger quelque peu. Ses corrections ne sont guère heureuses. Il est évident que la "ligne arquée" est le petit poisson même, comme le dit M. de la Blanchère, et non point le "cœur du petit poisson en germe". Puis, les forces voulues pour cela ne vaut certainement pas, au point

de vue de la grammaire, du style et du bon sens, le développement convenable de M. de la Blanchère.

Mais continuons nos citations:

DE LA BLANCHÈRE

Page 557.

A ce moment, l'œuf est muni d'une vésicule ombilicale, et sort tout enveloppé d'une membrane qu'il brise pour être tout à fait libre.

La vésicule ombilicale des poissons naissants est quelquefois intérieure — dans l'abdomen — comme chez la Carpe, quelquefois extérieure, comme chez la Truite. Cette petite vessie fournit à l'animal la nourriture nécessaire à la vie pendant un temps variable d'après les espèces; ainsi la Carpe absorbe en 15 ou 20 jours sa nourriture ombilicale, tandis qu'il en faut 35 à 50 à la Truite et au Saumon.

Il est probable que, même pendant le temps de résorption, le poisson absorbe les animalcules microscopiques que charrie l'eau dans laquelle il est plongé.

Le temps qui s'écoule entre la fécondation de l'œuf et le moment où le petit poisson brise sa dernière enveloppe protectrice varie suivant les espèces de 8 jours à 30, 40, 50 et même 60.

L'époque de la reproduction est un moment de perturbation dans les habitudes des poissons; ceux qui vivent dans les eaux profondes se rapprochent des rivières, afin que leurs œufs jouissent de l'influence bienfaisante de la lumière et de la chaleur. Plusieurs espèces marines remontent très-haut les cours d'eau, sans doute dans le même but; d'autres, enfin, qui habitent constamment les eaux douces, quittent les courants et vont chercher dans les lacs et les étangs une plus grande tranquillité.

DE LA BLANCHÈRE

Pages 333-334.

Si l'on veut envisager la forme générale des animaux qui nous occupent, il est impossible de trouver dans la nature une famille dont les membres divers offrent des différences plus tranchées comme aspect, etc.

Tous les poissons, à peu près, ont le corps pourvu de nageoires ou de membranes dilatées et soutenues par des rayons de formes, de grandeur et de nombre différents.

Quant à la figure générale, elle varie tellement que, pour la faire comprendre, il faut prendre des types qui réunissent les plus extrêmes dissimilitudes.

Les quelques légers changements que M. Montpetit introduit ça et là dans la prose de M. de la Blanchère indiquent clairement que notre compatriote a voulu, non pas faire un simple emprunt à l'auteur français, mais s'approprier, ni plus ni moins, le bien d'autrui.

Continuons à examiner la page 9. C'est toujours le même système:

DE LA BLANCHÈRE

Page 750.

Les apophyses épineuses sont longues, et les apophyses transverses généralement moins développées, etc.

De petits stylets qui pénètrent dans les muscles partent souvent des vertèbres et des côtes, de sorte que les poissons, suivant les espèces, ont plus ou moins d'arêtes. Sur la ligne médiane du corps, on remarque d'autres petits os appelés os interépineux qui sont placés à l'extrémité des apophyses épineuses et servent de base à l'articulation des rayons des nageoires; ces rayons se distinguent en rayons épineux, etc.

N'est-ce pas que la science est une belle chose! Et n'avons-nous pas le

MONTPETIT

Page 4.

A ce moment, l'œuf est muni d'une vésicule ombilicale, et sort enveloppé d'une membrane qu'il brise pour être tout à fait libre.

La vésicule ombilicale des poissons naissants est quelquefois intérieure, dans l'abdomen, comme chez la Carpe; quelquefois extérieure, comme chez la truite. Cette petite vessie fournit à l'animal la nourriture nécessaire à la vie, pendant un temps variable, d'après les espèces; ainsi la carpe absorbe en 15 ou 20 jours sa nourriture ombilicale, tandis qu'il en faut de 35 à 50 à la truite et au saumon pour arriver à cette résorption.

Il est probable que, même pendant le temps de résorption, le poisson absorbe les animalcules microscopiques que charrie l'eau dans laquelle il est plongé.

Le temps qui s'écoule entre la fécondation de l'œuf et le moment où le petit poisson brise sa dernière enveloppe protectrice, varie, suivant les espèces, de 8 jours à 30, 40, 50 et même 60.

L'époque de la reproduction est un moment de perturbation dans les habitudes des poissons; ceux qui vivent dans les eaux profondes se rapprochent des rivières, afin que leurs œufs jouissent de l'influence bienfaisante de la lumière et de la chaleur. Plusieurs espèces marines remontent très haut les cours d'eau, sans doute dans le même but; d'autres, enfin, qui habitent constamment les eaux douces quittent les courants, et vont chercher dans les lacs et les étangs une plus grande tranquillité.

MONTPETIT

Pages 8-9.

Quant à la forme qu'ils affectent, il est impossible de trouver dans la Nature une famille dont les membres divers offrent des différences plus tranchées comme aspect, etc.

Tous les poissons, à peu près, ont le corps pourvu de nageoires ou de membranes dilatées et soutenues par des rayons de forme, de grandeur, et de nombre différents; mais leur figure générale varie tellement que pour la faire comprendre, il faut prendre des types qui réunissent les plus extrêmes dissimilitudes.

droit d'être fier d'un compatriote qui peut discourir avec tant d'assurance sur les apophyses épineuses et les apophyses transverses, sans parler des os interépineux!

Si nos confrères du *Courrier du Canada* et de l'*Avant-Garde* désirent encore des preuves, nous pouvons leur donner des colonnes et des colonnes de citations du genre de celles qui précèdent. Mais ils nous diront sans doute que c'en est assez.

A travers la presse canadienne

Encore un nouveau journal qui vient de naître dans notre grand nord, à Roberval, cette fois. C'est le *Lac Saint-Jean*, dont M. Henri Tielmans, déjà avantageusement connu dans le monde du journalisme, est le rédacteur en chef. Défense des intérêts religieux et nationaux des Canadiens-français, colonisation, agriculture, rapatriement, voilà l'excellent programme du nouveau confrère. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite. Le prix de l'abonnement n'est que de 50 cts par année.

Notre excellent et spirituel confrère, l'*Oiseau-Mouche*, du séminaire de Chicoutimi, vient d'entrer dans sa sixième année d'existence. De tous les journaux que nous recevons, c'est le plus petit, mais c'est aussi celui que nous lisons avec le plus de plaisir; un peu parce qu'il est le plus petit, beaucoup parce qu'il est toujours bien rédigé, intéressant et instructif.

Nous accusons réception du premier numéro de la *Famille chrétienne*, revue hebdomadaire de lectures chrétiennes, publiée avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa, par l'imprimerie Jeanne d'Arc, à Masson, comté de Labelle, Province de Québec. Prix de l'abonnement \$1 par année. Très joli recueil de 16 pages. Nous souhaitons succès à la nouvelle entreprise, car on ne saurait trop multiplier les bonnes lectures afin de faire contre-poids, si c'est possible, aux lectures frivoles et malsaines de la presse à sensation. Dès son premier numéro la *Famille chrétienne* fait acte de courage en protestant énergiquement contre l'injure faite à la Sainte Vierge, par un journal à sensation de Montréal, à l'occasion de la fête de Noël.

A propos de ce journal, il nous déclare que c'est par inadvertance qu'il a publié, sous le titre de *conte de Noël*, l'abominable saleté d'Armand Sylvestre que nous avons flétrie. Il y avait tant de matières dans ce numéro, voyez-vous, que l'on n'a pas pu tout contrôler! C'est une bien pauvre excuse. On fait moins grand et on contrôle mieux, quand on a le sentiment de sa responsabilité. Du reste, le nom seul d'Armand Sylvestre est suffisant pour mettre un journaliste intelligent sur ses gardes.

Puis, l'ignoble gravure qui a paru dans le même numéro? Est-ce aussi par inadvertance qu'elle a été dessinée, gravée et imprimée?

A ce propos la *Cloche du Dimanche* dit excellemment:

"Mais voilà que la *Presse* frappée au cœur (ou au coffre-fort) par les sévères mais justes remarques de la *Vérité*, cherche à se défendre. Son plaidoyer est

« Un journal qui publie tant de pages ne saurait répondre de tout !... »
 « L'aveu est naïf, mais il a une grande portée. Voyez vous ce pharmacien qui engage les premiers commis venus, empoisonne une partie de la population et s'excuse en disant : « Ma pharmacie est trop grande, je ne puis surveiller tous mes bœufs ! »

« Admettons pour un instant qu'un article de journal échappe à l'attention du directeur responsable. Mais le dessin ?... On le voit celui-là, il saute aux yeux, il s'étale cyniquement à la première page. Cette femme qui se vautre dans son abjection, c'est une insulte à la Vierge, c'est un mensonge historique. »

*.

Le *Sorelois*, du 18 janvier, publie une étude très intéressante et très bien écrite sur le romancier Pierre Loti, par M. Jean-Baptiste Bérard. Tout en rendant hommage au talent littéraire de l'écrivain français, notre compatriote fait entendre la note chrétienne qui manque à Pierre Loti.

*.

On appelle notre attention sur un article du *Petit Journal*, de Paris, reproduit dans la *Patrie*, de Montréal, de samedi dernier. Cet article, intitulé : *Crimes et criminels*, est très dangereux, plein de sophismes, et enseigne clairement que les criminels ne sont pas des êtres entièrement responsables.

L'écrivain ne va pas jusqu'à dire qu'ils sont tout à fait irresponsables ; ce serait là une « exagération », dit-il ; mais « tout délinquant, si légère ou si atroce que paraisse sa faute, a en lui une part d'irresponsabilité ». Et plus loin il dit :

« Mais que dans chaque crime ou délit, même dans celui qu'a précédé une préméditation intelligente et froide, il y ait néanmoins une part à faire aux impulsions natives, aux circonstances qui ont poussé le criminel à méuser si étrangement de ses facultés, c'est aujourd'hui un principe admis par les écoles les plus opposées. »

« L'homme le plus sain, le mieux garanti par l'éducation contre les surprises de l'instinct sanguinaire et bestial, ne commet jamais une faute sans qu'on puisse invoquer en sa faveur une certaine irresponsabilité due aux tendances aveugles et irrésistibles qui travaillent sourdement notre organisme. »

Voilà la thèse que soutient le *Petit Journal* et que reproduit la *Patrie*.

Cette thèse est d'autant plus dangereuse qu'elle est présentée sous une forme plus spécieuse et moins absolue que la doctrine qui veut que tout criminel soit un fou sans responsabilité aucune.

L'écrivain ne craint pas de profaner les paroles de Notre Seigneur pour appuyer sa thèse qu'il ne faut pas sévir contre les criminels. Il dit :

« La science justifie, en somme, la parole de Jésus-Christ sur la femme adultère : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. » Actuellement, une connaissance plus approfondie de la tare originelle que chacun de nous porte en soi nous a ramenés à l'indulgence qu'exprime cette belle pensée. »

Nous le répétons, c'est là une profanation des paroles de Notre Seigneur ; paroles de miséricorde, sans doute ; mais qui ne doivent pas être interprétées en faveur de la thèse de l'irresponsabilité, même partielle, des voleurs et des assassins, et qui n'enlèvent pas à la société civile le droit de réprimer le crime par des châtements justes et sévères.

Cette malsaine sympathie pour les criminels qu'on prêche dans les journaux se traduit, dans les actes, par une recrudescence d'audace chez les méchants et par une faiblesse correspondante chez ceux qui sont chargés de punir le crime.

A L'INSTITUT CANADIEN

On annonce qu'une réunion générale des membres de l'Institut Canadien de Québec aura lieu la semaine prochaine pour l'élection annuelle des directeurs.

Se propose-t-on de laisser bien longtemps encore, dans la salle publique de cette institution et à la portée du premier venu, certains journaux dont la lecture est dangereuse ?

Il y a, par rapport à cette question, des responsabilités morales qu'on n'éludera pas en fermant les yeux ou en faisant la sourde oreille.

Ignore-t-on qu'il y a de jeunes liseurs — écoliers et autres — qui vont souvent faire des études dans l'*Illustration* de Paris et autres journaux de ce genre qui se trouvent à l'Institut Canadien ?

Nous ne voulons pas prêter aux directeurs de cette société littéraire des intentions qu'ils n'ont certainement pas, mais il nous semble qu'il y a des apathies ou des ignorances vincibles qui ont assez longtemps duré, et nous demandons de nouveau qu'on fasse disparaître de la salle publique certains journaux dont la lecture ne saurait être permise à tout le monde.

RECTIFICATIONS

Un personnage ecclésiastique important nous écrit à propos de la correspondance romaine du *Peuple français* au sujet du banquet donné par Mgr O'Connell en l'honneur de M. Brunetierre, correspondance que nous avons reproduite, d'après la *Vérité*, de Paris, dans notre numéro du 8 janvier, première page :

Notre correspondant dit :

« J'assistais à ce dîner. Dans tout le discours rapporté par le journal de France il n'y a pas un mot de vérité. Au dîner en question il a été échangé des paroles de courtoisie, voilà tout. Il n'a jamais été question de Révolution française ou américaine. »

Tant mieux !

Il est heureux que la *Vérité*, de Québec, ait reproduit ce compte-rendu fantaisiste ; sans cela il n'aurait peut-être jamais été démenti.

Nous remarquons assez souvent ce phénomène étrange : une information erronée fait le tour de la presse sans provoquer la moindre contradiction ; mais vient-elle à être reproduite enfin par notre journal, aussitôt la rectification arrive !

Quelqu'un pourrait-il nous expliquer ce phénomène ?

En voici un autre exemple.

Une personne qui a assisté au récent banquet donné à Montréal en l'honneur du maire Smith, nous écrit que le *Soleil*, que nous avons cité, « a fait de la broderie » en rapportant certaines paroles attribuées à Mgr Bruchési. C'est le *Star* qui a publié exactement, nous assure notre correspondant, ce qu'a dit Mgr l'archevêque de Montréal.

Ici encore c'est la publication dans la *Vérité* de l'information inexacte qui paraît avoir provoqué la rectification !

Décidément, notre modeste journal sert à quelque chose, après tout.

D'après la version du *Star*, 13 janvier, déclarée exacte par une personne bien placée pour entendre les paroles de Mgr Bruchési, Sa Grandeur a fait l'éloge de M. Wilson Smith et a déclaré « qu'elle voulait démontrer par sa présence au banquet qu'elle s'unissait à l'Eglise et à l'Etat s'unissaient pour louer le maire de la grande et belle œuvre qu'il a accomplie pendant les deux dernières années. »

Nos lecteurs peuvent comparer cette version avec celle du *Soleil*.

Petites Notes

Le *Serolo*, journal italien, démontre que l'entrée de l'Italie dans la Triple Alliance et sa rupture commerciale avec la France, lui a coûté, en dix ans, 2 milliards.

La guerre intestine dans les rangs de nos libéraux canadiens continue avec une vivacité soutenue. Profitant d'une disposition du règlement, le club Letellier, de Montréal, a mis au rancart M. L. J. Tarte, fils du ministre et propriétaire ostensible de la *Patrie*, et l'a remplacé, comme vice-président, par M. Charles Jeannotte.

M. Raymond Préfontaine a été élu maire de Montréal, par « acclamation », c'est-à-dire sans scrutin. Quelque libéral, M. Préfontaine avait été vivement combattu par le *Herald* et la *Patrie*. Cette dernière, voyant que ses efforts pour écarter M. Préfontaine allaient échouer, a platement fait sa soumission à la dernière minute.

Le Sénat de Washington a adopté, la semaine dernière, par un vote de 45 contre 28, le bill du sénateur Lodge pour exclusion des Etats-Unis tout immigrant illettré. Le projet primitif a été quelque peu adouci, mais tel qu'il est sorti des mains des sénateurs il exige que pour avoir le droit de s'établir chez nos voisins il faut savoir lire et écrire dans une langue quelconque. C'est une œuvre de fanatisme que les journaux catholiques attribuent à l'influence de l'A. P. A. Reste à voir si la chambre des députés votera ce bill extraordinaire.

Sir Charles Tupper était à Montréal ces jours derniers et l'on affirme qu'il s'est occupé, avec les chefs conservateurs de notre province, de la réorganisation de son parti et de la résurrection de la *Minnerva* ou de la fondation d'un autre organe pour la remplacer.

M. Raoul Dandurand, un rouge de la vieille école, est nommé sénateur pour la division de Delorimier, en remplacement de feu M. Béchard. Cette division comprend le comté de Saint-Jean que M. Tarte représente aux Communes. Il est bien certain que M. Dandurand doit sa nomination à M. Tarte.

Les libéraux hostiles à M. Tarte ont fait un joli fiasco, l'autre soir, au club national, de Montréal, s'il faut en croire le compte rendu du *Star*. Un certain M. R. T. Latulippe, appuyé par un certain M. A. Forest, avait proposé une « résolution » conçue en ces termes : « Que, dans l'intérêt du parti libéral, M. Tarte soit invité à se retirer du cabinet ». A l'appui de la motion, MM. Latulippe, Forest et O'Leary ont dénoncé M. Tarte avec beaucoup de ferveur. M. LeBeuf a aussi dit sa façon de penser, qui n'est pas flatteuse pour le ministre des travaux publics ; mais quand il s'est agi de voter, six braves seulement ont demandé la tête du « cher lieutenant » de sir Wilfrid. Leurs noms méritent de passer à la postérité. Ce sont messieurs A. Forest, Aristide Filiatrault, A. McCaffrey, Emile O'Leary, J. T. Latulippe et O. Dupras.

Nous regrettons d'apprendre la mort d'un ancien journaliste, M. Adolphe Bellay, autrefois rédacteur de la *Croix du Canada*. Il a succombé à une attaque de paralysie. Le défunt était Français et établi au Canada depuis bon nombre d'années. C'était un excellent chrétien. Qu'il repose en paix.

Les dépêches du câble nous signalent

des scènes scandaleuses qui se sont produites à la chambre française, samedi dernier, à l'occasion d'une interpellation faite au gouvernement par l'ex-ministre Cavaignac au sujet de l'affaire Dreyfus. Il faut faire, sans doute, la part de l'exagération qui s'empare presque toujours des nouvellistes en pareille occurrence ; mais même en tenant compte des embellissements, il faut avouer que l'on paraît s'être chamaillé fort. La séance a dû être suspendue.

Le télégraphe nous transmet de la statistique : Après la bagarre, on a ramassé sur le champ de bataille, c'est-à-dire sur le parquet de la Chambre, pas moins de 125 cravates ; aussi des habits, on n'en donne pas le nombre !

ERREUR DE TRADUCTION

Le *Northwest Review*, organe catholique de Winnipeg, fait remarquer que les traductions de l'Encyclique ne rendent pas toujours exactement le sens du texte latin. Ainsi, dans la version française on lit : « Nous n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi ». Le texte latin se lit comme suit : « Non sumus nescii, emendari aliquid ex ea lege ceptum ». Il est certain que *ceptum* n'a jamais voulu dire *fait*. Cela signifie *commencé*, rien de plus. Une traduction exacte se lirait donc à peu près ainsi : « Nous n'ignorons pas qu'on a *entrepris* quelque chose pour amender la loi. »

Le sens est tout autre et la portée politique aussi.

Sans doute la version française, qui a été publiée ici, a été préparée à Rome et communiquée à l'archevêché de Québec avec le texte latin ; mais il n'en est pas moins vrai de dire que c'est dans le texte latin qu'il faut chercher la véritable pensée du Souverain Pontife.

PROTESTATION

M. J. P. Tardivel

Directeur - propriétaire du journal la *Vérité*, Québec

Monsieur,

Je lis dans le No du 22 courant que la loge de l'émancipation, fondée en vertu d'une charte du Grand Orient de France, convoque ses adeptes au No 10 Côte St Lambert.

Or, comme depuis dix ans, la maison Quéry frères a son siège social à un étage de la maison qui porte ce No, le public peut croire que les Quéry (Adelard & Georges) appartiennent à la Franc-Maçonnerie.

Or nous protestons contre une telle assertion qui est absolument fautive et qui est de nature à faire le plus grand tort à notre réputation auprès de notre clientèle et du public en général. Nous comptons sur votre loyauté, monsieur, pour insérer la présente dans votre prochain numéro.

Votre

Quéry frères
photographes
10 Côte St Lambert.

LE NATURALISTE CANADIEN — Sommaire de la livraison de décembre 1897 : Une offre extraordinaire ; L'abbé Provancher, V.-A. H. (Suite) ; Le Nord de la vallée du lac Saint-Jean (Suite) ; A propos du genre « Westwoodia » ; Les étoiles filantes du mois de novembre et l'Académie des Sciences ; La moisissure du beurre, etc ; Publications reçues ; Nécrologie des revues scientifiques.

A propos du *Naturaliste*, nous aurions dû signaler une rectification qui a paru dans ses colonnes, livraison d'octobre. On se souvient que le rédacteur du *Naturaliste* avait reproché à un écrivain français, M. P. Combes, d'avoir refusé le cèdre à la Province de Québec. M. Paul Combes a écrit au *Naturaliste* pour dire que c'était une simple erreur de typographie : il fallait lire 48e *parallèle*, au lieu de 45e *parallèle*. Tout est bien qui finit bien, et la Province de Québec reste avec ses cèdres.

res... en attendant qu'on les détruise.

CHARYBDE

Nous lisons le récit suivant, dans le *Pèlerin*, en date du 2 janvier, de l'accident arrivé au navire qui portait en Terre-Sainte, des nombreux pèlerins français :

Dimanche 19 décembre, au moment où, portée par un courant rapide, la nef du *Salut* entra dans le détroit de Messine, en face du phare toujours éteint (bien que la tour soit reconstruite), le P. Bailly présidait le souper des troisièmes et disait : " Nous passons entre Charybde et Scylla; nous sommes au tourbillon de Charybde devenu inoffensif....."

Il fut interrompu par le frottement sinistre de la carène sur le fond, et le navire s'arrêta soudain, penché sur babord.

Le navire, qui filait 12 nœuds, augmentés de 2 nœuds au moins par le courant de Charybde, avait été jeté subitement à tribord avec tant de résistance qu'il n'avait pas obéi à la barre et avait touché un fond de sable et pierres qui s'avance devant le phare éteint de Faro. La nuit était brumeuse et très noire.

Il y eut un moment d'émotion ; mais aucune espèce d'affolement. Deux dames seules dirent : " Si nous devons périr, chantons l'*Ave maris Stella*. " Cette situation d'esprit des pèlerins sur un navire penché et dans une obscurité profonde étonna beaucoup ceux qui avaient assisté à des incidents de mer.

Le commandant s'assura que nous n'avions pas de voie d'eau et fit néanmoins prendre des mesures pour mettre les chaloupes à la mer, tandis que tous les pèlerins allaient à la chapelle faire de ferventes prières qui durèrent toute la nuit.

La machine tournait arrière, on avait jeté les ancres, et, avec les treuils à vapeur, on tirait dessus ; jamais on n'avait autant prié les bras en croix, comme à Lourdes, renouvelant les supplications pour que les efforts réussissent et que l'événement n'ait point de fâcheuses conséquences.

Bientôt tout le village de Faro, monté sur ses barques, entoura le navire, la nuit, avec des cris assourdissants qui semblaient menaçants, et ils voulaient pénétrer, montant même le long des murailles du navire, comme sur une épave déjà à eux.

De grand matin, un petit vapeur venu de Messine, nous croyant affolés, nous offrait de transporter les pèlerins pour 5000 francs.

Dans la journée, on dut appeler dix carabiniers à bord pour nous garder. A partir de ce moment, une guerre à notre bourse commença, sous diverses formes assez cruelles.

Cependant, au point du jour, un gros navire grec de passage, ayant vu notre signal, et consentit à se donner à nous vingt-quatre heures pour nous tirer, moyennant 10 000 francs, dont il ne prendrait qu'une partie, s'il ne réussissait pas. Il fit consciencieusement des efforts toute la journée, mais le commandant vit bien vite que ce serait insuffisant. On loua des Siciliens pour vider le lest dans des barques, opération lon-

gue, puisque nous étions sur lest sans marchandises, (sinon pour Notre-Dame de France. On tirait ces 500 tonnes de l'est en des paniers, de la cale sur le pont et de là dans des barques qui allaient verser en pleine mer. Malgré les treuils à vapeur, cette opération dura plus de vingt-quatre heures, au milieu des cris de nos travailleurs et de ceux qui entouraient le navire.

En ce premier jour du lundi, espérant bien sortir d'un moment à l'autre sur la promesse de remorqueurs qui n'arrivaient pas, nous télégraphiâmes que cela durerait vingt-quatre heures.

Nous ne savions pas que les Petites-Sœurs des Pauvres françaises de Messine priaient depuis longtemps pour que le Pèlerinage qui passe toujours devant la ville se décide enfin à s'y arrêter. Or, les prières des Petites-Sœurs sont plus fortes que les grosses amarres. Et sainte Rosalie, sainte Lucie, sainte Agathe, saint Placide, les grands saints de Sicile, dont le pèlerinage est déserté, avaient fait le complot de nous arrêter quatre jours sur ce banc de sable, sans avaries, et de ne nous laisser partir qu'après avoir fait connaissance avec leurs sanctuaires et nous faire promettre un pèlerinage d'actions de grâces.

Je ne vous dirai point les péripéties du sauvetage. Le bateau ayant résisté aux premiers efforts, on ne savait plus s'il viendrait, et le mauvais temps pouvait nous obliger à descendre les pèlerins sur la terre et à perdre le navire, ce à quoi nous acquiescions déjà si c'était la volonté de Dieu.

M. le consul de France, averti par M. Berteaux envoyé à Messine, arrivait avec les principaux armateurs de la ville, et un marché fut conclu avec ceux-ci de nous tirer d'affaire moyennant 50,000 francs, somme énorme avec laquelle ils ne retrouveront pas leur compte, grâce à la *camorra*.

M. le consul fut empressé jusqu'à la fin.

La *camorra* est l'entente des ouvriers et concurrents pour obliger un entrepreneur à partager le bénéfice avec eux. A peine avions-nous conclu, que tous les ouvriers quittaient le bord et, rangés sur le rivage, empêchaient les autres de venir.

La *Savoie*, navire de guerre d'Italie passa, nous envoya par deux fois des officiers pour offrir son secours, mais, apprenant qu'il y avait contrat, ne voulut pas intervenir. Cependant, la vue de la *Savoie* effraya les ouvriers et ils revinrent.

Nous apprîmes le lendemain que nos sauveteurs avaient dû donner 10 000 francs pour satisfaire la *camorra* et s'associer diverses personnes.

Le troisième jour, le bateau sauveur de la Compagnie allemande, mandé de Malte, vint nous offrir ses services, et son assistance assurait le salut.

Le temps devenait mauvais et la situation pouvait être critique. Nos sauveteurs ne purent s'associer avec lui, car, voyant la mer se gâter, il

demandait 150 000 francs.

On avait apporté d'énormes palans, de grandes ancres, des chaînes, et on commença à travailler fort jusqu'au matin du 23.

Peu à peu, les secousses ébranlaient la masse et le navire se redressait. A 2 heures du matin, le navire allemand arriva tout prêt pensant qu'on ne réussirait pas ; il voulait toujours 150 000 francs, disant que nous valions 700 000 francs, et cela méritait bien les 6000 livres sterling.

Enfin le 23, à 7 heures du matin, à l'heure fixée pour l'arrivée à Jaffa, le navire se remettait à flot au milieu de l'enthousiasme général des pèlerins.

Je ne vous dirai pas les magnifiques prières de ce triduum, ces messes de minuit, ces adorations ferventes.

Des groupes de pèlerins partis le premier, le second et encore le troisième jour ont été à Palerme, Catane, Syracuse, Terracine, préparer les voies aux pèlerins d'une autre année.

..

On descend à l'instant à Messine, où nous arrivons ; on va recharger du lest, faire visiter le navire, et partir demain 24 pour Jaffa.

BÉNÉDICTION DU PAPE

Au moment où le navire sortait du sable, une barque apportait une dépêche. Elle venait de Rome.

Le Pape, apprenant l'épreuve de la nef du *Salut*, compatit vivement aux vaillants pèlerins, souhaite un prochain triomphe des difficultés, et, comme gage de sa bienveillance et pour encourager particulièrement et pour attirer les grâces du ciel sur la continuation heureuse du pèlerinage envoie paternellement une bénédiction spéciale.

L'entente cordiale

M. F. de Bernhardt parle en ces termes, dans une de ses lettres de Londres, à la *Croix*, de Paris, de la Société de l'*Entente cordiale* qui vient de se fonder en Angleterre :

Elle a pour fondateur un des catholiques les plus respectés de l'Angleterre, un des négociants les plus considérables de la cité de Londres, M. Roper Parkington, qui, ainsi que sa charmante femme, aime notre pays dont tous deux parlent fort bien la langue.

L'objet de l'*Entente cordiale* est de favoriser le développement des bons rapports entre la France et l'Angleterre par tous les moyens possibles, et de rendre les relations sociales et commerciales entre les deux peuples aussi étroites que possible.

Des personnages politiques considérables comme lord Dufferin et M. Gladstone, des écrivains comme M. Conan Doyle et le doyen Farrar ont envoyé leur adhésion à M. Roper Parkington, avec l'expression de leur complète sympathie pour son œuvre.

Les fondements de cette Société ont été jetés dans un meeting plein d'enthousiasme qui a été tenu le 11 juin dernier dans Saint-Martin's Town Hall sous la présidence de Sir

Arthur Arnold, vice-président du Conseil du Comté de Londres. Celui-ci ouvrit la séance par un discours très éloquent qui produisit une impression profonde sur la nombreuse assemblée. " Pour entretenir de bons rapports, dit-il, il faut se connaître, et, pour se connaître, il est nécessaire de savoir l'histoire de l'un et l'autre pays. Le premier effet de la Société devra donc être de rendre chacun familier avec cette histoire. Nous apprendrons par là qu'il n'y a pas de nation plus illustre que les Français.

Le vin et l'huile, le lait et le miel ont coulé de la France pendant des siècles, mais elle a donné des produits qui ont exercé une influence bien plus considérable que ceux-là sur les progrès de l'humanité sous forme de ses idées qui, après avoir pris naissance dans son sein, ont éclairé le monde. Dans leur langue, les Français possèdent le moyen de conversation le plus parfait que les hommes aient jamais enfanté. A leurs tribunaux, notre système judiciaire pourrait faire avec fruit de nombreux emprunts... Tous les termes qui, dans notre langue, expriment des idées de courtoisie, d'obligation ou d'amitié sont d'origine française et non anglaise.

L'orateur termine par une allusion émue à la conduite de la population française envers les victimes du *Drummond-Castle*. Sir J. Dimsdale, M. Hopwood, Conseil de la reine, et le capitaine Norton, membre du Parlement, prirent ensuite la parole. Chacun d'eux parla de la France et des Français en termes qui attestaient une admiration profonde. Les diverses résolutions proposées par eux furent adoptées par le meeting à l'unanimité et avec un enthousiasme indicible. Nous avons compris qu'une association analogue était en train de se former en France. Puisse-t-elle être bientôt organisée et coopérer activement avec sa sœur d'Angleterre. Ainsi se trouvera réalisée la belle parole : *Pax hominibus bonæ voluntatis* !

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1896 EN FRANCE

On vient de terminer la statistique du mouvement de la population en 1896.

En 1893, le nombre des naissances n'avait dépassé que de 7146 celui des décès ; en 1894, le gain ne s'était élevé qu'à 39 768. En 1895, la situation avait empiré. On avait constaté 17,813 décès de plus que de naissances.

La statistique de 1896 était attendue avec impatience et l'on se demandait si le mouvement de dépopulation s'accroîtrait.

Une amélioration s'est produite.

Le chiffre des naissances a dépassé de 94 000 celui des décès. Ces résultats sont obtenus grâce à une notable diminution du chiffre des décès et à une légère augmentation du nombre des naissances.